

# CHAMPIONNATS DE L'ESSONNE DE CROSS

Dimanche 12 janvier 2014

## DOMAINE DÉPARTEMENTAL DE CHAMARANDE

(38 Rue du Commandant Maurice Arnoux, 91730 Chamarande)

| 9H ouverture du secrétariat |          |   |                  |           |              |
|-----------------------------|----------|---|------------------|-----------|--------------|
| N° Course                   | HORAIRES | CATEGORIES                                  | Années Naissance | DISTANCES | BOUCLES      |
| 1                           | 10 H 00  | VETERANS                                    | 1974 et avant    | 8935 m    | 3 GB         |
| 2                           | 11 H 00  | Eveil Athlétique Filles                     | 2005 et après    | 1125 m    | 1 PB         |
| 3                           | 11 H 15  | Eveil Athlétique Garçons                    | 2005 et après    | 1125 m    | 1 PB         |
| 4                           | 11 H 30  | POUSSINES                                   | 2003-2004        | 1125 m    | 1 PB         |
| 5                           | 11 H 45  | POUSSINS                                    | 2003-2004        | 1125 m    | 1 PB         |
| 6                           | 12 H 00  | CROSS SPRINTERS et<br>Loisirs non licenciés | 1998 et avant    | 1555 m    | 1 MB1        |
| 7                           | 12 H 15  | BENJAMINES                                  | 2001-2002        | 1950 m    | 1 MB2        |
| 8                           | 12 H 30  | BENJAMINS                                   | 2001-2002        | 1950 m    | 1 MB2        |
| 9                           | 12 H 45  | MINIMES FILLES                              | 1999-2000        | 2470 m    | 2 PB         |
| 10                          | 13 H 05  | MINIMES HOMMES                              | 1999-2000        | 2900 m    | 1 PB + 1 MB1 |
| 11                          | 13 H 25  | CADETTES                                    | 1997-1998        | 2900 m    | 1 PB + 1 MB1 |
|                             |          | JUNIORS                                     | 1995-1996        |           |              |
|                             |          | CROSS COURT FEM                             | 1994 et avant    |           |              |
| 12                          | 13 H 50  | CROSS COURT HOM                             | 1994 et avant    | 4170 m    | 1 PB + 1 GB  |
| 13                          | 14 H 15  | CADETS                                      | 1997-1998        | 4170 m    | 1 PB + 1 GB  |
| 14                          | 14 H 40  | JUNIORS HOMMES                              | 1995-1996        | 4995 m    | 1 MB2 + 1 GB |
| 15                          | 15 H 05  | ES.SE.VE.FEMMES                             | 1994 et avant    | 4995 m    | 1 MB2 + 1 GB |
| 16                          | 15 H 35  | ES.SE.HOMMES                                | 1975 à 1994      | 8935 m    | 3 GB         |

\* Les distances exactes seront mesurées la veille de la course après le balisage du parcours et intégrées dans logica.

**Départ 140 m**  
**Arrivée 1 (XZ) 75 m**  
**Arrivée 2 (PZ) 85 m**  
**Liaison (XB) 445 m**

**PB 900 m**

**MB1 1340**

**MB2 1725**

**GB 2610**

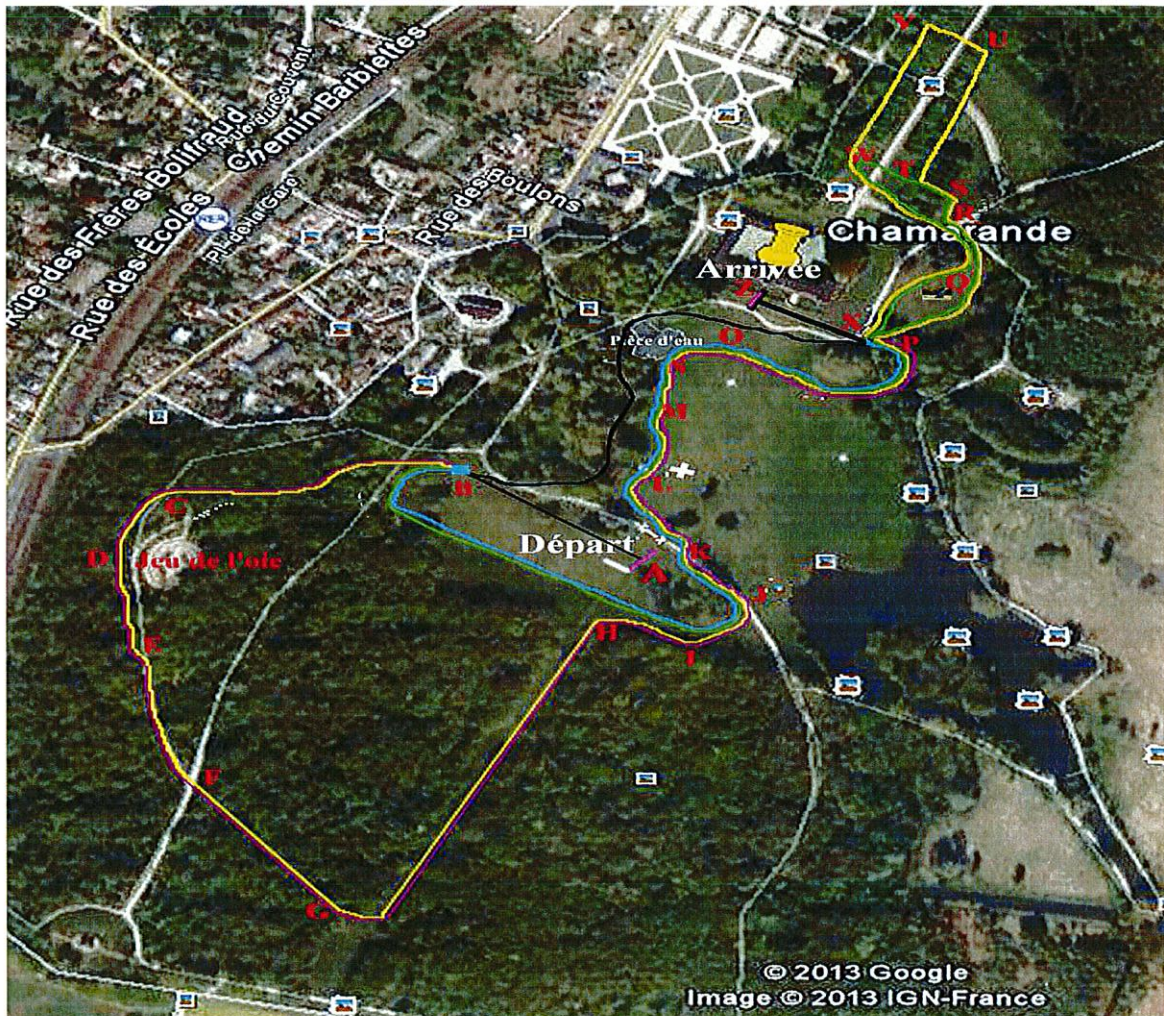


# CHAMPIONNATS DE L'ESSONNE DE CROSS

Dimanche 12 janvier 2014

## DOMAINE DÉPARTEMENTAL DE CHAMARANDE

(38 Rue du Commandant Maurice Arnoux, 91730 Chamarande)



| Boucles |                             |            |             |
|---------|-----------------------------|------------|-------------|
| PB      | BHIJKLMNOP                  | 900 m      | Bleu        |
| MB1     | BHIJKLMNOPQX                | 1340 m     | Vert        |
| MB2     | BCDEFIJKLMNOP               | 1725 m     | Violet      |
| GB      | BCDEFGHIJKLMNOP + PQRSTUWVX | 2610 m     | Jaune       |
| Liaison | XB                          | 445        | Idem boucle |
| Départ  | Départ - AB                 | 140 m      | Noir        |
| Arrivée | Arrivée PB ou XB            | 85 ou 75 m | Noir        |



# CHAMPIONNATS DE L'ESSONNE DE CROSS

**Dimanche 12 janvier 2014**

## **DOMAINE DÉPARTEMENTAL DE CHAMARANDE**

(38 Rue du Commandant Maurice Arnoux, 91730 Chamarande)

### **1 Conditions de participation:**

- 1.0 Les épreuves sont ouvertes aux Athlètes Handisport et Sport Adapté licenciés ou inscrits dans un centre en France.
- 1.1 Ouvert à tous, licenciés ou non licenciés de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA), nés en 2002 et avant pour les championnats officiels, et 2003-2008 pour les animations des catégories Eveil Athlétique et Poussins
- 1.2 Pour les non licenciés, **certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date du cross, ou, sa photocopie, sera obligatoire.**
- 1.3 Pour les titulaires d'une **Licence délivrée par la FFTRI, la FFCO ou la FFPM** pour la saison en cours, photocopie de la licence.
- 1.4 Pour les licences délivrées **par l'UNSS ou l'UGSEL**, les participants doivent être valablement engagés par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire. Dans ce cas, sur la carte licence doit apparaître par tous moyens la mention non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.
- 1.5 La participation des athlètes licenciés dans un club d'un autre département de la Ligue d'Ile de France d'Athlétisme n'est pas autorisée (respect de l'accord passé par les Présidents de Comités Départementaux de la LIFA).

### **2 Cross courts :**

Ces deux courses permettront d'attribuer un titre individuel et un titre par équipe de « champion(ne) départemental(e) de cross court ».

Il n'y aura pas de titre par catégorie d'âge.

Seuls les **espoirs, seniors et vétérans** sont autorisés à participer à ces courses

### **3 Courses benjamins, benjamines :**

A l'issue des championnats, la commission des jeunes procédera à une sélection de benjamins et benjamines pour constituer l'équipe de l'Essonne qui disputera le match interdépartemental lors des championnats LIFA.

### **4 Classements par équipe :**

Pour toutes les courses des championnats, les classements par équipe sont calculés sur les 4 premiers arrivants du club, respectant les règles de mutation et d'étrangers (voir art. 302.4 du règlement des compétitions F.F.A).

Les 4 suivants seront en équipe 2, les 4 autres en équipe 3, etc.

### **5 Course des sprinters, loisirs et non licenciés :**

Ne seront autorisés à participer dans cette course que les athlètes des catégories Cadets à Vétérans, sprinters licenciés compétition, licenciés Athlé Santé Loisir et les athlètes non licenciés munis du certificat médical.

Dans cette course, les engagements sur place sont autorisés.

**Il n'y a pas de titre départemental.**

### **6 Récompenses:**

- 6.1 Des courses d'animation pour les catégories **Eveil Athlétique et Poussins** seront organisées, chaque concurrent recevra une récompense mais aucun titre ne sera attribué.
- 6.2 Pour les catégories benjamins à vétérans, seuls les athlètes répondant aux conditions des **règlements généraux FFA** (mutation et nationalité) seront pris en compte pour les **classements par équipes et l'attribution des titres.**
- 6.3 Seuls les athlètes répondant aux règlements fédéraux licenciés FFA dans un club du département (ou UNSS pour les catégories benjamin ou minime en respect de la convention FFA / UNSS en vigueur), pourront prétendre au titre de **Champion de l'Essonne.**
- 6.4 Les **trois premiers** du classement individuel recevront une médaille. Pour les Vétérans femmes et hommes, il y aura une médaille aux trois premiers de chaque sous-catégorie (V1, V2, V3, V4).
- 6.5 Une coupe sera remise à chaque équipe **championne départementale.**
- 6.6 Pour les catégories Espoirs Masculins et Espoirs Féminins ainsi qu'en Vétérans Femmes, un titre individuel sera décerné mais pas de titre par équipe.
- 6.7 Le classement par équipe seniors hommes regroupera les espoirs et les seniors.
- 6.8 Le classement par équipe Seniors Femmes regroupera les espoirs, les seniors et les vétérans.

### **7 Engagements:**

- 7.1 **Par ENGALOG 91 : AVANT LE vendredi 10 janvier 2014**  
Module ENGALOG 91 accessible sur le site [www.cd91athle.org](http://www.cd91athle.org)

## **7.2 Pour les non licenciés : AVANT LE jeudi 9 janvier 2014 pour toutes les courses (sauf le n° 6)**

**Participation aux frais d'assurance : 3€** (par chèque uniquement).

L'inscription se fait uniquement par **courrier** (CD91 7, rue du 8 Mai 1945 – 91130 – RIS-ORANGIS) en précisant l'ensemble des renseignements suivants : Nom – Prénom – Nationalité - Date de naissance – N° de l'épreuve et en joignant **obligatoirement le certificat médical** de non contre indication à la pratique du cross ou de l'athlétisme en compétition, ou, sa photocopie, **datant de moins de 1 an**, à la date du cross, et, le chèque d'engagement.

**ATTENTION : Tout courrier arrivant incomplet au Comité Départemental ne sera pas pris en compte.**

## **7.3. Inscription le jour de l'épreuve :**

3.1 Pour les coureurs non licenciés à la FFA, seules les inscriptions à la **course n°6** (sprinters et Loisirs non licenciés) seront admises sur place le jour de l'épreuve avant 11H. **Participation aux frais d'assurance : 3€**

3.2 Pour les autres épreuves, aucun inscription ne sera admise.

3.3 Pour les clubs du département, procédure d'engagement tardif :

L'engagement sur place d'athlètes, le jour de la compétition, se fera sur présentation de la licence, avec un dirigeant du club afin de remplir la fiche d'inscription signée par le dirigeant.

Ne seront acceptés par la CDCHS que **5 engagements tardifs par section locale ou par club individuels.**

Au delà, les demandes seront rejetées.

## **8 Composition du jury :**

Chaque club maître ou section locale devra fournir un quota de juges en fonction du nombre d'athlète **engagés** (seront pris en compte le nombre d'athlètes engagés et non le nombre d'athlètes présents)

De 1 à 10 athlètes engagés → 1 juge

De 11 à 20 athlètes engagés → 2 juges

De 21 à 50 athlètes engagés → 3 juges

De 51 à 100 athlètes engagés → 4 juges

Plus de 100 athlètes → 5 juges

Bien entendu les clubs souhaitant proposer plus de juges que leur quota minimum sont par avance chaleureusement remerciés. Nous vous rappelons que la présence de près de 80 juges est nécessaire afin d'assurer le meilleur déroulement possible du championnat et afin d'éviter tout litige.

## **9 Réclamations :**

Elles seront reçues par le **Juges Arbitre Général**.

Elles doivent être déposées le plus rapidement possible, à l'issue de la course, ou après l'affichage des résultats.

Elles ne seront plus recevables **au-delà de 30 minutes** après l'affichage des résultats (l'heure indiquée sur la feuille de résultats faisant foi).

## **10 Dossards :**

10.1 Les dossards sont **nominatifs** et valable pour **une seule course**. Ne pas attribuer un dossard à un autre athlète.

Tout athlète arrivant avec un dossard qui ne lui est pas attribué **sera déclassé** et aucune réclamation ne sera admise.

10.2 Toute modification devra impérativement être déposée au secrétariat **au plus tard 30 minutes avant l'heure de l'épreuve**.

## **11 Qualification pour les régionaux :**

11.1 L'Essonne est dans **la zone OUEST** (avec le 78, 92, et 95) depuis 2011.

11.2 Pour les modalités de qualification, se reporter au livret LIFA.

Pour information, le nombre d'athlètes est déterminé en fonction des résultats de l'année précédente. Il n'y a pas de qualifications par équipes, mais aux régionaux il y a un classement par équipe.

## **12 Demandes de repêchage:**

Elles devront être déposées le jour même sur place au secrétariat ou envoyées à la LIFA selon les directives du livret hivernal LIFA 2014.

Elles seront rédigées sur le formulaire de la LIFA téléchargé sur le site de la ligue et disponible le jour du cross au stand dossards et accompagnées des justificatifs de la demande (certificat médical...) et du **niveau de performance** (cross ou piste) de l'année précédente.

## **11 Qualification pour les régionaux :**

11.1 L'Essonne est dans **la zone OUEST** (avec le 78, 92, et 95) depuis 2011

11.2 Pour les modalités de qualification, se reporter au livret LIFA.

Pour information, le nombre d'athlètes est déterminé en fonction des résultats de l'année précédente. Il n'y a pas de qualifications par équipes, mais aux régionaux il y a un classement par équipe.

## **12 Demandes de repêchage:**

Elles devront être déposées le jour même sur place au secrétariat ou envoyées à la LIFA selon les directives du livret hivernal LIFA 2014.

Elles seront rédigées sur le formulaire de la LIFA téléchargé sur le site de la ligue et disponible le jour du cross au stand dossards et accompagnées des justificatifs de la demande (certificat médical...) et du **niveau de performance** (cross ou piste) de l'année précédente.